

Tarification – Année 2023/2024

	12 Paiements sept à août	3 Paiements sept – janv – mai	1 Paiement septembre
Scolarité 1 enfant	310 270*	1 240 1 080*	3 720 3 240*
Scolarité 2 enfants	530 450*	2 120 1 800*	6 360 5 400*
Scolarité 3 enfants	745 630*	2 980 2 520*	8 940 7 560*
Scolarité 4 enfants et +	870 720*	3 480 2 880*	10 440 8 640*

* *Ecolage de base*

Les montants indiqués

- comprennent les frais de scolarité pour une année scolaire ;
- ne comprennent pas les repas, la participation aux sorties et voyages scolaires, la liste de matériel scolaire spécifique à chaque classe.

Chaque nouvelle famille doit fournir un chèque d'un montant de 80€ avec les documents **d'inscription**, chèque correspondant aux frais de dossier pour l'ensemble de la scolarité de votre(vos) enfant(s).

Modalités de paiement

Fréquence

Les paiements sont à effectuer au plus tard le 15 du mois.

Mode

- ♦ Chèque : fournir obligatoirement la totalité des chèques pour une année lors de l'inscription
- ♦ Virement : sur le compte FR76 1680 6008 2066 0856 1806 836 – BIC AGRIFRPP868
- ♦ Espèces

L'Ecole de la Mbotte se réserve le droit, dans certains cas, de demander à la famille d'être prélevée de ces frais de scolarité.